

**Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au
1^{er} octobre 1955—fin**

Pays	Accord	Dispositions
SUISSE.....	Le traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse le 6 septembre 1855 s'applique au Canada. Échange de notes incluant le Liechtenstein dans l'accord, en vigueur le 2 août 1947.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 30 mars 1914 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SYRIE.....	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946. S'est retirée du GATT le 6 août 1951.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que la Syrie lui accorde le même régime.
TCHÉCOSLOVAQUIE.....	Accord commercial signé le 15 mars 1928; en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 21 mai 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
TURQUIE.....	Échange de notes signées le 1 ^{er} mars 1948; en vigueur le 15 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
URUGUAY.....	Accord commercial signé le 12 août 1936; en vigueur le 15 mai 1940. Protocole additionnel signé le 19 octobre 1953, pas encore ratifié (1 ^{er} octobre 1955). GATT en vigueur le 16 décembre 1953.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
VENEZUELA.....	<i>Modus vivendi</i> signé et mis en vigueur le 11 octobre 1950; renouvelé chaque année.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Renouvellement annuel.
YOUGOSLAVIE.....	La loi des traités de commerce du 11 juin 1928 a accepté l'article 30 du traité de commerce et de navigation conclu le 12 mai 1927 entre le Royaume-Uni et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes; en vigueur le 9 août 1928.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.